



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 OCTOBRE 2020, À 20H, AU CENTRE ANDRÉ- HÉNAULT (ÉDIFICE MUNICIPAL)

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-10-219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point 11.1 intitulé : « Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Joliette – Programme de policiers cadets de la Sûreté du Québec – Participation municipale ».

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Séance ordinaire du 14 septembre 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

* 4.1 Rapport des dépenses – Du 5 septembre 2020 au 24 septembre 2020

* 4.2 Règlement 2168-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 9 432 900\$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault – Résultats de tenue de registre

* 4.3 Règlement 2169-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation – Résultats de tenue de registre

* 4.4 Mandat de vérification externe – Exercices financiers 2020, 2021 et 2022 – Octroi de contrat

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Poste de technicien en prévention incendie – Fin de période de probation – Confirmation d'embauche
- * 5.2 Programme provincial d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Présentation de demande – Autorisation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Programme de gestion des actifs municipaux – Mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'action de gestion des actifs - Octroi de contrat
- * 6.2 Centrale d'eau potable – Réfection d'une partie de la toiture – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Règlement 2166-2019 - Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation bifamiliale et trifamiliale dans la zone C73 - Adoption
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Règlement d'emprunt 2127-2018 – Mandat de conception et construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle – Octroi de contrat

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Fondation Claude-Édouard Héту – Collecte de fonds – Demande de contribution financière – Autorisation

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Septembre 2020 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Joliette – Programme de policiers cadets de la Sûreté du Québec – Participation municipale (ajout)

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-10-220

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 – APPROBATION

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 2020-10-221

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 5 SEPTEMBRE 2020 AU 24 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 50 142 à 50 280: 981 802,23 \$
- les chèques annulés : --
- les paiements électroniques : 2 444,02 \$

Total : 984 246,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2 2020-10-222

RÈGLEMENT 2168-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 432 900\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES BOUCHER, GOUIN, BOUSQUET, LONGPRÉ ET JUGE-GUIBAULT – RÉSULTATS DE TENUE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par monsieur Robert Groulx, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 août 2020;

ATTENDU que le présent règlement fut adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2020; et

ATTENDU les résultats de la tenue de registre qui s'est déroulée les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE ACTE du résultat de la tenue de registre du règlement 2168-2020 à l'effet qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un référendum; et

DÉCLARER que le règlement 2168-2020 a été dûment adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2020-10-223

RÈGLEMENT 2169-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 13 665 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA VISITATION – RÉSULTATS DE TENUE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par madame Chantal Riopel, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 août 2020;

ATTENDU que le présent règlement fut adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2020; et

ATTENDU les résultats de la tenue de registre qui s'est déroulée les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE ACTE du résultat de la tenue de registre du règlement 2169-2020 à l'effet qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un référendum; et

DÉCLARER que le règlement 2169-2020 a été dûment adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-10-224

MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE – EXERCICES FINANCIERS 2020, 2021 ET 2022 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-05 préparé par monsieur Yannick Roy, directeur des finances et trésorier de la Ville, en date du 29 septembre 2020, relativement à l'octroi d'un mandat professionnel en matière de vérification externe pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 de la Ville;

ATTENDU que les dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de firmes comptables locales offrant des services professionnels de vérification externe;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro SF-20-05 à l'effet d'octroyer de gré à gré à la firme comptable « Boucher, Champagne, Thiffault inc. » le mandat professionnel de vérification externe pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 de la Ville, pour la somme totale de 67 500 \$, taxes en sus (les exercices financiers 2021 et 2022 étant néanmoins sujets à indexation d'après l'indice des prix à la consommation (IPC) et de conséquemment la nommer à titre de vérificateur externe de la Ville pour ces trois exercices financiers; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat de services professionnels de vérification externe pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 à la firme comptable « Boucher, Champagne, Thiffault inc. » pour la somme totale de 67 500 \$, taxes en sus (les exercices financiers 2021 et 2022 étant néanmoins sujets à indexation d'après l'indice des prix à la consommation (IPC); et

NOMMER la firme comptable « Boucher, Champagne, Thiffault inc. » à titre de vérificateur externe de la Ville pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1 2020-10-225

POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE – FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-035 adoptée par le conseil municipal en date du 3 février 2020, laquelle prévoit l'embauche de monsieur David Marcil au poste de technicien en prévention incendie à compter du 17 février 2020 et fixe une période de probation de six (6) mois; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-16, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 28 septembre 2020.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de monsieur David Marcil à titre de technicien en prévention incendie, et ce, à compter de la date des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 2020-10-226

PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – PRÉSENTATION DE DEMANDE - AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro S1-20-16 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du service de la prévention des incendies, en date du 29 septembre 2020;

ATTENDU que le gouvernement provincial a reconduit pour la prochaine année son Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et que le Service de la prévention des incendies de la Ville désire bénéficier de ce programme d'aide financière afin d'être en mesure de former certains pompiers;

ATTENDU que les dépenses liées à ces formations devront être initialement assumées par la Ville, mais qu'elles lui seront remboursées par le programme d'aide financière à la réussite des examens par les candidats; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service des incendies, à présenter et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel auprès du Ministère de la Sécurité publique pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2020-10-227

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE GESTION DES ACTIFS - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-085, en date du 18 mars 2019, par laquelle le conseil municipal a autorisé la demande d'une subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la *Fédération canadienne des municipalités* afin d'améliorer la gestion de ses actifs;

ATTENDU que la Ville a obtenu depuis cette subvention, laquelle prévoit un financement à hauteur de 80% de la valeur du mandat professionnel à être octroyé par la Ville, afin d'élaborer une politique, une stratégie et un cadre de référence d'un plan d'action de gestion de ses actifs;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-37, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 30 septembre 2020, relativement à l'octroi d'un mandat professionnel afin d'élaborer une politique, une stratégie et un cadre de référence d'un plan d'action de gestion de ses actifs;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de divers professionnels offrant un tel service;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-37 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture de services professionnels afin d'élaborer une politique, une stratégie et un cadre de référence d'un plan d'action de gestion de ses actifs à la firme « EIM7 inc. » pour la somme de 68 985 \$, taxes incluses; et

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de financer cette dépense par la subvention obtenue du Programme de gestion des actifs municipaux de la *Fédération canadienne des municipalités* à hauteur de 80% et que la différence soit financée par les fonds disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de fourniture de services professionnels afin d'élaborer une politique, une stratégie et un cadre de référence d'un plan d'action de gestion de ses actifs à la firme « EIM7 inc. » pour la somme de 68 985 \$, taxes incluses; et

FINANCER cette dépense par la subvention obtenue du Programme de gestion des actifs municipaux de la *Fédération canadienne des municipalités* à hauteur de 80% et la différence par les fonds disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2020-10-228

CENTRALE D'EAU POTABLE – RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-41, en date du 30 septembre 2020, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, relativement à la réfection d'une partie de la toiture de la centrale d'eau potable;

ATTENDU les demandes de prix effectuées à cet effet;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-41 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de réfection d'une partie de la toiture de la centrale d'eau potable à l'entreprise « Bellemare Couvertures Ltée », pour la somme de 84 270,93 \$, taxes incluses; et

ATTENDU la résolution numéro 2020-07-184, adoptée en date du 13 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a préalablement autorisé à cette fin une dépense au montant de 85 000\$, taxes en sus, financée à partir des fonds disponibles à la réserve financière du Service de l'eau.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de réfection d'une partie de la toiture de la centrale d'eau potable à l'entreprise « Bellemare Couvertures Ltée », pour la somme de 84 270,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2020-10-229

RÈGLEMENT 2166-2019 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE L'HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE DANS LA ZONE C73 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020, et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 14 septembre 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2166-2-2020 a dûment été publié conformément à la *Loi* en date du 17 septembre 2020 et qu'aucune demande de la part de personnes intéressées n'a été formulée en réponse à cet avis public; et

ATTENDU que monsieur le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2166-2020 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation bifamiliale et trifamiliale dans la zone C73.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 21 septembre 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants aux conditions ci-après édictées :

- Travaux de construction au 43, rue des Colibris (lot 5 955 528), conformément aux plans V-174-2B-GAG déposés par « VIB Architecture », conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux **(45 CCU 20)**
- Travaux d'affichage au 222, rue de la Visitation (lot 4 564 009), tels que montrés à l'esquisse déposée par le demandeur **(46 CCU 20)**
- Travaux de rénovation au 564, rue de la Visitation (lot 4 563 443), conformément au plan déposé par « La Pareille, Design et créations intérieurs », datés du 16 juillet 2020, conditionnellement à ce que les cases de stationnement situées en front de la rue de la Visitation soient tournées afin d'être parallèles à cette rue et que l'espace ainsi laissé vacant en cour avant soit aménagé en espace vert et qu'une bande de végétation soit créée dans l'emprise publique le long de la rue Lacombe **(47 CCU 20)**
- Travaux de rénovation au 417, rue de la Visitation (lot 4 560 939), conformément aux plans 1079-2020-77 déposés par « Tellier architecte inc. » et datés du 14 septembre 2020 **(49 CCU 20)**
- Travaux de construction au 1080, rue de la Visitation (lot 4 563 453), conformément aux plans déposés par le demandeur, conditionnement à ce que le revêtement extérieur des façades visibles de la voie publique soit du même matériau que les façades du bâtiment principal, que le bas du mur ayant front sur la rue de la Visitation ainsi que les coins du bâtiment soient revêtus de briques telles que sur l'agrandissement du bâtiment principal et que l'espace situé entre l'arrière du bâtiment principal et le lot voisin soit aménagé en espace vert **(50 CCU 20)**; et
- Travaux de construction au 530, boulevard L'Assomption Ouest (lots 5 955 578 et 5 955 579), conformément aux plans 20-391 déposés par « Massicotte Maloney architectes », datés du 14 septembre 2020, conditionnellement à ce que le mur arrière du bâtiment complémentaire fasse l'objet d'un traitement architectural se mariant au bâtiment principal, qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux et que l'implantation des appareils de climatisation respecte la réglementation d'urbanisme **(51 CCU 20)**

REFUSER la demande de certificat d'autorisation de construction au 806, rue de la Visitation (lot 4 563 438), présentée par la société « 9398-7816 Québec inc. », tels que montrés aux plans 1082-2020-80 déposés par « Tellier architecte inc. » datés du 11 septembre 2020 **(48 CCU 20)**

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande **(48 CCU 20)**, telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, le nombre important d'escaliers menant au rez-de-chaussée crée un volume important en cour avant en plus de limiter l'éclairage naturel des logements au sous-sol contrairement à ce que prévoient les

dispositions de l'article 32 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

REFUSER la demande de certificat d'autorisation d'affichage au 2050, rue de la Visitation (lot 4 563 643), présentée par la société « Mécanique Yvon Labelle », telle que montrée à l'esquisse déposée par le demandeur **(52 CCU 20)**

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande **(52 CCU 20)**, telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, les visuels proposés ne présentent aucune harmonisation entre eux tel que le prévoient les dispositions de l'article 34 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

REFUSER la demande de certificat d'autorisation de construction au 739, rue de la Visitation (lot 4 562 636), présentée par la société « Groupe Evoludev inc. », telle que montrée aux plans 20-14 déposés par « Marianne Drainville, architecte », datés du 3 août et du 15 septembre 2020 **(53 CCU 20)**

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande **(53 CCU 20)**, telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, la densité élevée du projet ne s'intègre pas à celle du secteur environnant tel que le prévoient les dispositions de l'article 31 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1

2020-10-231

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2127-2018 – MANDAT DE CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE PLANCHES À ROULETTES MULTIFONCTIONNELLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SL-20-16 préparé par monsieur Pascal Tremblay, en date du 28 septembre 2020, relativement à l'octroi d'un mandat de conception et construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle;

ATTENDU les soumissions reçues au 25 août 2020, 10h, suite à un appel d'offres public, lesquelles ont été évaluées par le comité de sélection sur une base qualitative à l'aide d'une grille de pondération, à savoir :

- Tessier Récréo-parc pointage final de : 86 / 175
- Papillon Skatepark pointage final de : 144 / 175

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en ce qui concerne l'acceptation de la soumission de l'entreprise « Papillon Skatepark », qui représente le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2127-2018.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat en matière de conception et construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle à l'entreprise « Papillon Skatepark », pour la somme de 373 668,75 \$, taxes incluses, laquelle représente le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage aux termes de l'évaluation qualitative; et

FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt numéro 2127-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2020-10-232

FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU – COLLECTE DE FONDS – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de la part de monsieur Julien Malo, président de la Fondation Claude-Édouard Héту (ci-après nommée : la « **Fondation** »), requérant un don de la part de la Ville dans le cadre de la collecte de fonds de la Fondation;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la Fondation; et

CONSIDÉRANT que crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 125\$ à la Fondation à titre de don dans le cadre de sa collecte de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

10.1

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – SEPTEMBRE 2020 – DÉPÔT

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

2020-10-233

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE JOLIETTE – PROGRAMME DE POLICIERS CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU que la MRC de Joliette souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2021;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire participer à ce programme afin de bénéficier d'activités de surveillance dans ses quartiers et ses parcs, d'activités de prévention et de relations communautaires lors d'événements sportifs, culturels, populaires, commerciaux et autres;

ATTENDU qu'il en coûte 20 000 \$ par duo de policiers cadets, payé à 50% par la Sûreté du Québec et à 50% par les municipalités participantes; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la participation municipale au Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2021 offert en partenariat avec la MRC de Joliette, pour l'embauche de 4 policiers cadets; et

AUTORISER monsieur Claude Crépeau, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 26 octobre 2020, à 20 h au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h28.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier